

# Bilan de la concertation continue

**Mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer**

***Façade Sud-Atlantique***

Dates de la concertation continue  
Du 11 décembre 2024 au 12 avril 2025

Julie DUMONT  
Francis BEAUCIRE

- Date de remise du rapport, le 29 avril 2025

# SOMMAIRE

<b>Fiche d'identité du projet</b> .....	<b>4</b>
Maitre d'ouvrage .....	4
Contexte du projet.....	4
Objectifs du projet selon la maîtrise d'ouvrage .....	4
Localisation du projet .....	4
Périmètre de la mission des garants SUDAT .....	5
Calendrier.....	6
<b>Les dates et chiffres clef de la concertation</b> .....	<b>7</b>
Les dates clefs .....	7
Les chiffres clefs .....	7
<b>Rappel des enseignements et des</b> .....	<b>8</b>
<b>recommandations du débat</b> .....	<b>8</b>
Du débat préalable au suivi de la concertation continue .....	8
Le suivi de la concertation continue sur la façade SUDAT .....	8
<b>Suites données par le maître d'ouvrage au débat public</b> .....	<b>9</b>
La suite du débat public .....	9
Le démarrage de la concertation continue.....	9
La fin de la concertation continue .....	9
<b>Mission de la garante et du garant</b> .....	<b>10</b>
Les missions communes à toutes les missions de concertation continue .....	10
Les missions spécifiques à la présente concertation.....	10
<b>Organisation et modalités de la concertation</b> .....	<b>10</b>
Le budget de la concertation.....	10
Le pilotage de la concertation .....	10
Les recommandations des garants .....	11
Le dispositif de communication retenu.....	12
Le dispositif de participation retenu .....	12
<b>Résultats de la concertation continue</b> .....	<b>14</b>
Le webinaire national du 12 février 2025 .....	14
Le webinaire du 19 mars (SUDAT) .....	15
Les questions spécifiques à la façade posées dans la FAQ .....	17
Les contributions .....	17
<b>AVIS DE LA GARANTE ET DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION</b> .....	<b>18</b>
Sur la qualité de la concertation.....	18
Sur les enseignements issus des contributions du public .....	19
Sur les réponses apportées aux recommandations de la CNDP .....	19
Demandes de précisions à la maîtrise d'ouvrage et recommandations .....	20

<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>22</b>
ANNEXE 1 : Lettres de mission .....	22
ANNEXE 2 : Tableau des recommandations .....	25
ANNEXE 3 : Note d'information sur les modalités d'information et de participation prévues par la maîtrise d'ouvrage pour la concertation continue .....	27

# FICHE D'IDENTITE DU PROJET

## Maitre d'ouvrage

Ministères en charge de la mer et de l'énergie.

## Contexte du projet

Les documents stratégiques de façade (DSF), qui déclinent les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités maritimes.

Les DSF comportent deux volets :

- **le volet stratégique** qui intègre la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime concernée et les objectifs stratégiques et des indicateurs associés ;
- **le volet opérationnel** qui intègre les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique et un plan d'action.

Les volets stratégiques des DSF ont été adoptés par les préfets coordonnateurs de façade en septembre 2019 et ont fait l'objet d'une [concertation préalable avec garants](#) qui s'est tenue entre janvier et mars 2018.

Le rôle des DSF comme documents de référence pour la **planification de l'éolien en mer** a été renforcé par la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, avec l'introduction d'une cartographie des zones prioritaires pour le développement de nouvelles capacités pour l'éolien en mer au regard des différents enjeux et usages de la mer existants.

## Objectifs du projet selon la maîtrise d'ouvrage

Pour chacune des 4 façades maritimes, le document stratégique de façade doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Le volet stratégique des DSF est le support de la planification maritime des usages de la mer. Parmi les attendus du gouvernement lors de la saisine du débat préalable figuraient notamment :

- la consolidation du réseau d'aires marines protégées
- le développement (et la définition) des zones de protection forte.

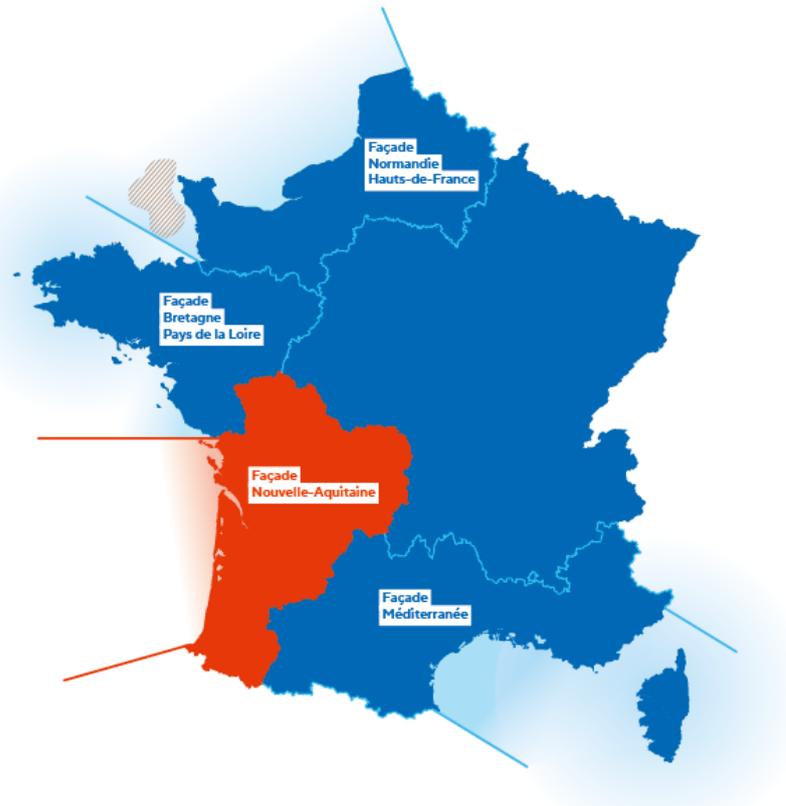
Le DSF doit également identifier pour chaque façade maritime, une cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité, à deux horizons temporels différents :

- sur une période de dix ans à compter de sa publication (18 GW visés en 2035) ;
- à l'horizon 2050 (40 GW visés), qui pourront être précisées et revues lors de la révision de la cartographie.

## Localisation du projet

Le champ de la mise à jour des documents stratégiques de façade et de la planification de l'éolien en mer est celui de la France métropolitaine et de ses quatre façades maritimes.

Le présent rapport concerne la façade Sud Atlantique – (SUD AT), qui correspond in fine à la façade de la région Nouvelle-Aquitaine.



## Périmètre de la mission des garants SUDAT

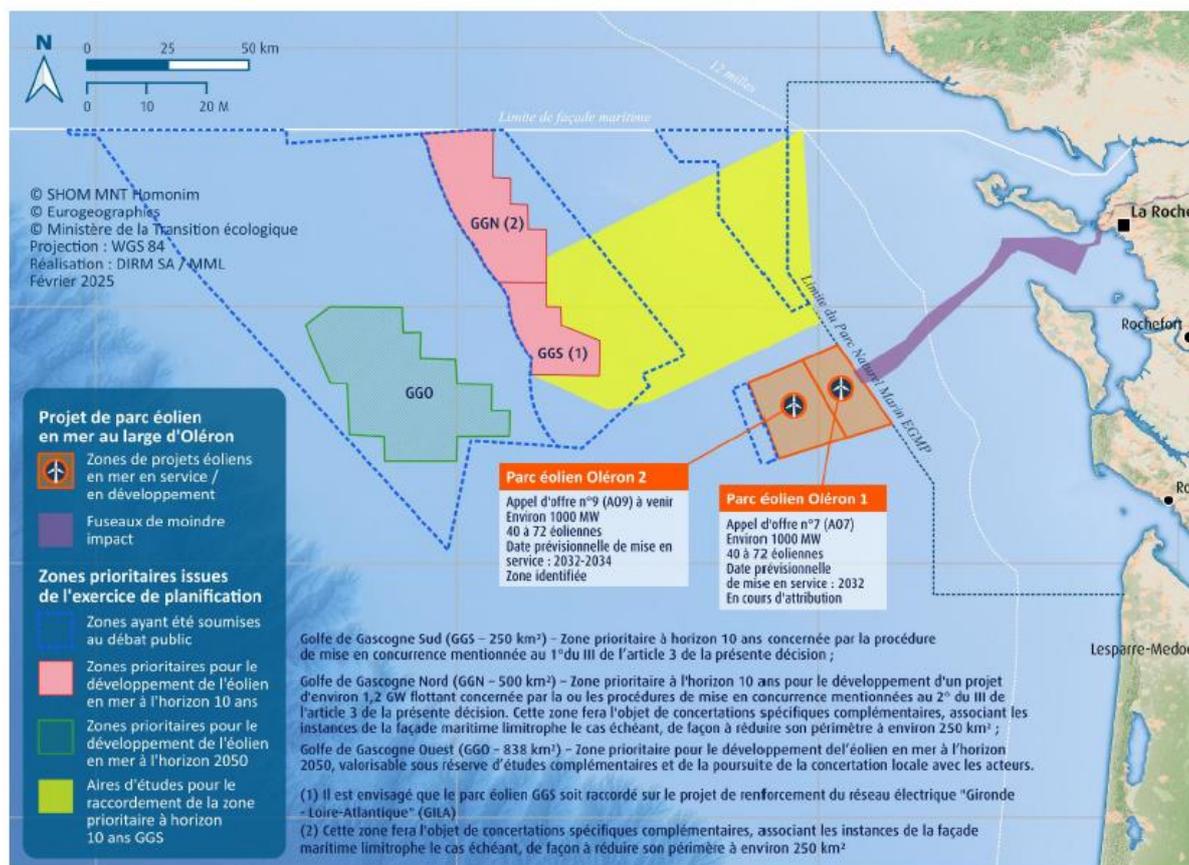
### En ce qui concerne le volet planification maritime

- La concertation continue entre la décision du gouvernement et la participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la **stratégie de façade maritime SUDAT**, menée par le gouvernement, et en ce qui concerne la façade Sud Atlantique, par la Direction Interrégionale de la Mer et du Littoral (DIRM) et par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Nouvelle-Aquitaine.
- La concertation continue entre la décision du gouvernement et la définition des **périmètres à proposer à la reconnaissance en protection forte**, de manière à atteindre 3% des eaux de la façade SUDAT, menée par le préfet maritime et le préfet de région. La décision du gouvernement, datée du 17/10/2024 est accessible [ici](#).

### En ce qui concerne le volet planification éolienne

- La concertation continue relative aux zones maritimes et terrestres prioritaires pour le développement et le raccordement d'installations d'**éoliennes en mer dans les dix ans** suivant la publication des documents stratégiques de façade. Trois projets en Sud Atlantique sont identifiés dans la décision du gouvernement :
- – **Zone prioritaire Golfe de Gascogne Sud (GGS)** : concernée par la procédure de mise en concurrence AO10, pour une mise en service à horizon 2035, représentant 1,2 gigawatts, sur 250 km<sup>2</sup> et pour de l'éolien flottant ;
- – **Zone prioritaire Golfe de Gascogne Nord (GGN)** : pour une mise en service à horizon 2040, représentant 1,2 gigawatts, sur une zone de 500 km<sup>2</sup> devant être réduite de moitié après la tenue de concertations spécifiques complémentaires, et pour de l'éolien flottant ;
- – **Zone prioritaire Golfe de Gascogne Ouest (GGO)** : pour une mise en service à horizon 2050, sur une zone de 838 km<sup>2</sup> qui sera affinée sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale.
- La **concertation dite « Fontaine »** relative au raccordement de ces installations.

## Les parcs éoliens en mer Golfe de Gascogne

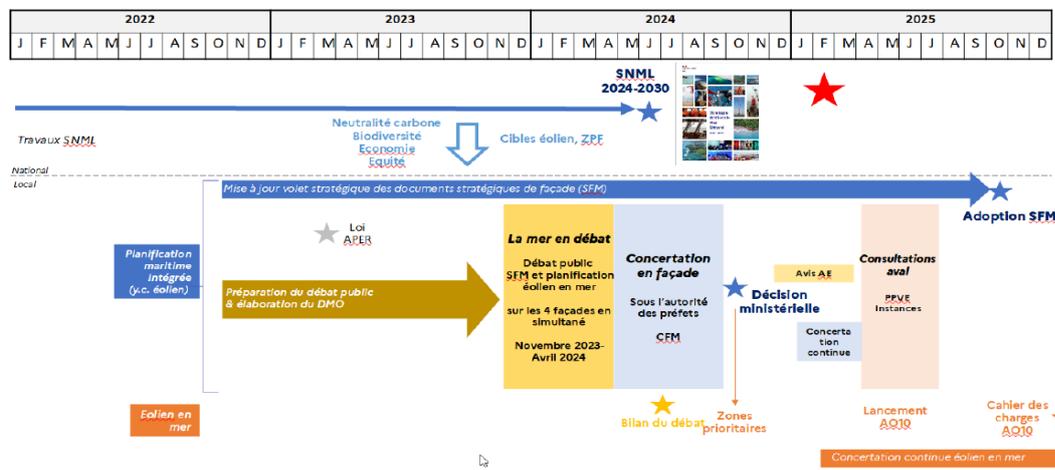


## Calendrier

Le calendrier de la maîtrise d'ouvrage prévoit :

- une participation du public par voie électronique portant sur les stratégies de façades maritimes (SFM, ou documents stratégiques de façades) se tenant du 05 mai au 05 août 2025 ;
- un « rapportage » de ces documents à la Commission européenne dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) dans les trois mois suivant leur adoption ;
- une concertation continue sur le volet planification éolienne portant sur tous les projets de parcs lancés dans les dix ans suivant la décision jusqu'à la déclaration d'utilité publique de chaque projet.

## La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux



# LES DATES ET CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION

## Les dates clefs

- 22 mars 2023 : la CNDP est saisie par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et par le secrétaire d'Etat chargé de la Mer.
- 20 novembre 2023 – 26 avril 2024 : débat public présidé par Floran Augagneur et quatre Commissions particulières du débat public (CPDP – une par façade).
- 26 juin 2024 : publication du compte rendu du débat, de sa synthèse et du bilan de la présidente de la CNDP et de l'atlas de « *la mer en débat* ».
- 17 octobre 2024 : décision des maitres d'ouvrage suite au débat sur la mer et rapport sur la prise en compte du débat.
- 11 décembre 2024 : avis de la CNDP sur la complétude et la qualité des réponses de la maîtrise d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public et désignation de deux garants de concertation continue par façade métropolitaine.
- 19 décembre 2024 : saisine de l'Autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la maîtrise d'ouvrage.
- 13 mars 2024 : avis de l'Autorité Environnementale (AE) sur l'évaluation environnementale de la maîtrise d'ouvrage.
- 12 avril 2025 : fin de la concertation continue.
- 13 avril 2025 : réponse de la maîtrise d'ouvrage à l'avis de l'AE.
- 28 avril 2025 : publication des bilans relatifs à la concertation continue sur les stratégies de façades maritimes, préalables à la PPVE relative au la mise à jour des documents stratégiques de façade.
- 05 mai– 05 août 2025 : participation par voie électronique.

## Les chiffres clefs

### Communication

- **Site(s) internet :**
  - Page portail de la concertation : 146 visites uniques, 169 pages vues ;
  - Page SUDAT du site de la DIRM : 61
  - Total page portail + 4 pages DIRM : 180
- **Envois de courriels bases de contacts :**
  - Pour SUDAT : 285 contacts CMF, Commission permanente, commission spécialisée éolien en mer, conseil scientifique de façade.
  - CNDP :
    - envois en amont du webinaire national et des webinar régionaux aux 4644 contacts de la « *Mer en débat* » (MEMN : 955, NAMO : 878, MED : 732, SA : 629, non localisé 1450) d'une lettre d'invitation aux webinar nationaux et locaux et d'une relance pour les webinar locaux et d'une lettre dédiée aux modalités de la concertation ;
    - SUDAT : envoi en amont du webinaire régional du 19 mars aux 500 contacts de la base régionale Nouvelle-Aquitaine.
- **Réseaux sociaux**
  - Aucune activité régionale

### Participation

- **Outil de contribution en ligne**
  - 45 contributions, dont 11 « repérables » comme provenant de SUDAT

- **FAQ : (à la date du 22 avril 2025)**
  - Total national : 196 questions ayant reçu une réponse (avec mutualisation de certaines questions par grandes catégories). Les 3 thèmes les plus questionnés sont : l'environnement (64 questions dont 29 relatives aux AMP et ZPF), l'éolien en mer (42 questions en incluant le raccordement) et la pêche (22 questions) ;
  - 3 questions ont été posées en SUDAT, elles concernaient l'opposabilité du DSF, l'articulation avec les autres documents cadres et enfin l'extension de la zone Natura 2000 du plateau de Rochebonne ;
  
- **Webinaire(s) :**
  - Webinaire national de présentation du 12 février 2025 : 475 participants et 121 contributions du public sur le « chat » de la réunion
  - Webinaire SUDAT de présentation du 19 mars 2025 : 54 participants et 3 contributions sur le « chat » de la réunion
  
- **Deux garant.e.s** neutres et indépendant.e.s par façade nommé.e.s par la CNDP

## RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT

### Du débat préalable au suivi de la concertation continue

Les demandes de réponses aux observations et propositions du public et recommandations de la Commission Particulière du Débat Public ayant organisé le débat public ont été publiées le 26 juin dans son [compte rendu](#) disponible en ligne sur le site de la CNDP.

En accompagnement de sa décision en date du 17 octobre 2024, la maîtrise d'ouvrage a publié son [rapport sur la prise en compte du débat](#).

La CNDP a émis le 11 décembre 2024 un [avis](#) sur la complétude et la qualité des réponses des maîtrises d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public pour chacune des quatre façades maritimes métropolitaines.

L'avis relatif à la façade SUDAT a été repris dans la [lettre de mission](#) de la garante et du garant de la concertation continue (ANNEXE 1).

### Le suivi de la concertation continue sur la façade SUDAT

Le tableau des recommandations (ANNEXE 2) synthétise les recommandations contenues dans la lettre de mission.

Le tableau « suivi de la concertation continue » situé en fin de document synthétise les suites données aux recommandations relevant de la logique de court terme (stratégies de façades maritimes) à la date de remise du bilan. Il est rappelé dans la synthèse du bilan.

# SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC

## La suite du débat public

A la suite du débat public « *La mer en débat* » sur la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et la cartographie de l'éolien en mer, mené du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, le gouvernement a décidé, par une [décision publiée au Journal officiel](#) de la République française le 17 octobre 2024, de poursuivre son projet de mise à jour des documents stratégiques de façade, de définition des zones de protection forte et de planification de l'éolien en mer.

Par décision en date du 11 décembre 2024, la CNDP a chargé Julie Dumont et Francis Beaucire de suivre la phase de concertation continue jusqu'aux ouvertures des enquêtes publiques des projets.

## Le démarrage de la concertation continue

En théorie, le démarrage de la concertation continue peut-être daté du 18 octobre 2024, jour suivant la publication de la décision de l'Etat, en application du principe de *continuum* du droit à l'information et à la concertation pour le public.

Le 11 décembre 2024 est la date de nomination de garants par la CNDP.

Il faudra néanmoins attendre le 12 février 2025 pour voir la première véritable action d'échange avec les publics se concrétiser au travers d'un webinaire national.

## La fin de la concertation continue

Le calendrier initial de la maîtrise d'ouvrage était présenté avec les arguments suivants :

- nécessité de « *rappporter* » à la Commission européenne, dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) dans le courant du mois d'octobre,
- nécessité de formaliser les décisions dans les 3 mois précédant ce « *rapportage* »,
- nécessité de tenir au préalable une Participation Par Voie Electronique (PPVE) d'une durée de 3 mois ;
- nécessité d'attendre la réponse de la maîtrise d'ouvrage à l'avis de l'Autorité environnementale avant de lancer la PPVE.

La maîtrise d'ouvrage ayant envoyé son dossier d'évaluation environnementale le 19 décembre 2024, l'Autorité environnementale disposant d'un délai de 3 mois pour émettre son avis et la maîtrise d'ouvrage souhaitant disposer d'un délai d'un mois pour y répondre, la date initiale de début de la PPVE avait donc été fixée au 19 avril 2025, ce qui impliquait une fin de concertation à la fin du mois de mars pour permettre aux garants de rédiger leurs bilans de concertation, éléments juridiquement constitutifs du dossier de consultation de la PPVE.

Au final, le temps réel de concertation du public aurait donc été d'un peu plus de 6 semaines (du 12 février au 30 mars 2025).

Au cours de ses échanges avec la maîtrise d'ouvrage au niveau national, les garants ont mis en avant avec l'appui du bureau de la CNDP la nécessité d'un calendrier de concertation permettant une information et une participation effective du public, prenant certes en compte les contraintes légales du gouvernement mais laissant suffisamment le temps au public, une fois informé des éléments communiqués par la maîtrise d'ouvrage comme des outils mis à sa disposition, d'utiliser ces outils pour argumenter et contribuer au débat.

Les garants ont également proposé de raccourcir les délais de rédactions de leurs bilans d'un tiers (de 3 semaines à 2 semaines) au profit du temps de concertation continue.

Les recommandations des garants, formalisées dans leur « [lettre de recommandation n°1](#) » publiée sur le [site de la CNDP](#) ont été suivies d'effet et les dates finalement retenues ont été les suivantes : fin de la concertation continue le 12 avril 2025, remise des bilans des garants le 28 avril, et début de la PPVE début mai, soit un quasi doublement du temps initialement prévu de la concertation continue (de 5 à 11 semaines).

## MISSION DE LA GARANTE ET DU GARANT

### Les missions communes à toutes les missions de concertation continue

La CNDP est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres par rapport au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garants font attention à la transparence, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public sont bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la CNDP concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

### Les missions spécifiques à la présente concertation

La lettre de mission de Madame Ilaria Casillo, Vice-Présidente de la CNDP, aux garants de la concertation continue sur le volet Sud Atlantique de la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et de la cartographie de l'éolien en mer, en date du 16 janvier 2025, est jointe en annexe.

## ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

### Le budget de la concertation

Les garants ont été informés dès le début de la concertation de l'absence de budget dédié à la concertation, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale. Par conséquent, la concertation a été pensée et mise en œuvre avec les moyens humains et financiers courants, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle locale.

### Le pilotage de la concertation

#### A l'échelle nationale

Une première réunion initiée par la maîtrise d'ouvrage s'est tenue le 6 février 2025 en présence de représentantes et de représentants de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA), de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) et des garants de la CNDP.

Dans la foulée de cette réunion, les garants ont fait parvenir à la maîtrise d'ouvrage une [« lettre de recommandation n°1 »](#) sur les modalités de concertation souhaitées pour la concertation continue.

Outre les questions liées au calendrier de la concertation (cf. supra) et aux modalités de la concertation proprement dites, les garants ont recommandé :

- la tenue d'une réunion toutes les deux semaines au niveau national, en complément des réunions se tenant dans les façades. Cette demande a été acceptée et les réunions se sont tenues de façon fluide ;
- la fourniture par la maîtrise d'ouvrage d'une note d'information sur les modalités d'information (ANNEXE 3) et de participation prévues pour la concertation continue. Cette demande a été suivie d'effets le 18 mars 2025, bien que le courrier soit daté du 13 mars.

Pour répondre à une demande forte de leur lettre de mission, et compte tenu d'un calendrier permettant difficilement d'aborder ce sujet pendant le temps de la concertation continue, les garants ont toutefois demandé (cf. [« Lettre de recommandation n°2 »](#)) qu'une réunion centrée sur l'évaluation environnementale du volet stratégique des documents de façade soit organisée en début de PPVE, et de profiter de cette occasion pour avoir communication des enseignements tirés par la maîtrise d'ouvrage de la concertation continue. Cette demande n'a pas été suivie d'effets.

### A l'échelle SUDAT

Plusieurs réunions en ligne entre MO et garants ont permis d'échanger avec la DIRM et la DREAL sur la conduite de la concertation continue sur la façade. Ces réunions abordaient les modalités pensées pour la façade et également les articulations avec les autres concertations en cours : concertation continue sur les projets d'éoliennes au large d'Oléron, Oléron 1 (AO7), la concertation préalable GILA, la concertation continue Oléron 2 (AO9). Ces points ont eu lieu de manière régulière du 09/01/2025 au 24/04/2025.

## Les recommandations des garants

### A l'échelle nationale

Dans leur lettre n°1, les garants ont fait état des 4 recommandations principales suivantes :

- **un dispositif d'information numérique** lisible, cohérent et regroupant en un seul lieu toute l'information relative à la concertation et renvoyant sur les quatre façades ;
- **un dispositif de participation en ligne** au travers d'un ou de plusieurs webinaires nationaux ;
- **un outil de contribution de type « plateforme numérique de contribution »** permettant aux personnes le souhaitant de contribuer de façon argumentée sur les sujets de planification maritime et également sur les sujets de planification éolienne, sur leur façade maritime ainsi que sur les sujets d'envergure nationale ;
- **des outils de mobilisation numérique, pouvant être utilisés dans le cadre du ou des webinaires ou pour proposer au public de s'exprimer via la plateforme numérique mise à sa disposition.**

### A l'échelle SUDAT

Lors des échanges avec leurs interlocuteurs locaux ont émis les recommandations suivantes :

- La rédaction de documents pédagogiques permettant au public de comprendre l'articulation des dispositifs relatifs à l'aménagement de la mer et la manière dont s'articulent les décisions.
- La tenue d'au moins 1 webinaire, enregistré et visionnable par la suite, et si possible d'autres rencontres en ligne ;
- Les relais actifs de l'outil de contribution du public et des informations relatives à la concertation continue.

## Le dispositif de communication retenu

### A l'échelle nationale

- La DGAMPA a concentré dans une page refondue pour la cause du **site internet** GéoLittoral et intitulée « [Participez à la concertation continue](#) », dans l'esprit « portail » recommandé par les garants, l'information jusqu'alors éparse contenue dans les sites [mer.gouv.fr](#), [éoliennesenmer.fr](#) et les sites des 4 DIRM.
- En ce qui concerne les réseaux sociaux,
  - le compte LinkedIn de la DGAMPA a été utilisé pour relayer les informations nationales, comme le webinaire de présentation de la concertation du 12 février 2025
  - les garants ont recommandé sans succès l'utilisation de Facebook afin de toucher un public non professionnel.
- Pour sa part, la CNDP a utilisé dans le respect de la RGPD la base de contacts du débat pour soutenir la communication de la concertation continue (annonce du webinaire du 12 février, communication sur les modalités de concertation en amont des webinaires de façade, communication post webinaire sur les modalités de la concertation - 4644 contacts,).

### A l'échelle SUDAT

- La [Dirm SUDAT](#) a mis à jour régulièrement la page dédiée de son site, notamment en communiquant sur le webinaire régional dont le replay est disponible sur <https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-sur-la-facade-sud-atlantique-a1580.html>.
- Une communication réseaux sociaux a été effectuée par la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine et la préfecture maritime de l'Atlantique pour relayer l'information de la concertation continue et du webinaire de façade.
- Une [lettre d'information](#) dédiée à la stratégie de façade maritime et à son articulation avec les sujets pointés dans l'avis de la CNDP (éolien en mer, ZPF, planification terrestre et eau douce, gestion du trait de côte...) a été préparée par la DIRM et diffusée sur leur site internet, sur la plateforme GéoLittoral via les listes de diffusion (CNDP) et via les préfectures.
- Un communiqué de presse a également été produit par la DIRM et relayé par les préfectures à leurs listes de diffusion de la presse quotidienne régionale la semaine du 10 mars.
- Les bases de contact du CMF (285), ont été mobilisées en amont des webinaires national et régional.
- Pour leur part, les garants ont relayé l'information sur le webinaire régional et sur les moyens de contribuer à la concertation continue via une relance aux contacts de la lettre régionale de la CNDP en Nouvelle-Aquitaine.

## Le dispositif de participation retenu

### A l'échelle nationale

- **Webinaire**
  - La maîtrise d'ouvrage a organisé un webinaire de présentation de la concertation continue qui s'est tenu le 12 février 2025 en présence de 475 personnes. Conformément aux recommandations des garants, la maîtrise d'ouvrage a mis en ligne sur le site de la concertation la [captation vidéo](#) de la réunion ainsi que le [support de présentation](#) utilisé.
  - Conformément à leur lettre de mission demandant que « *des échanges soient organisés avec le public pendant la concertation continue lors de la publication de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade* », les garants ont demandé la tenue d'un second webinaire centré sur ce thème. Ils n'ont pas été entendus, mais ont proposé qu'une telle réunion ait lieu en début de PPVE.
- **Outils de contribution du public**
  - La maîtrise d'ouvrage a mis en ligne le 13 février 2025 un outil en ligne permettant au public de contribuer de façon anonyme. A la demande des garants, une fonctionnalité de repérage par façade a été rajoutée le 25 février 2025.

- Pour permettre des contributions argumentées et construites sans limitation de taille, la maîtrise d'ouvrage a également ouvert le 13 février 2025 la possibilité de contribuer par mail avec envoi possible de pièce jointe.
- **FAQ**
  - Pour apporter une réponse aux questions posées lors du « *chat* » du webinaire et sur l'outil de contribution, la maîtrise d'ouvrage a mis en place un module de FAQ. Cette fonctionnalité était disponible sur le site le 11 mars 2025.

## **A l'échelle SUDAT**

- Webinaire(s)
  - La maîtrise d'ouvrage a organisé un webinaire de présentation des problématiques locales qui s'est tenu le 19 mars 2025 en présence de 54 personnes. La maîtrise d'ouvrage a rencontré de nombreux problèmes techniques pour trouver une solution de visioconférence, pour communiquer vers les publics (relai CNDP) mais aussi pour partager le replay qui est arrivé très tardivement, par rapport aux autres façades. Elle a en revanche partagé support de présentation utilisé immédiatement.
  - Réunion d'acteurs
    - 5/02/2025, réunion de la commission permanente du Conseil maritime de façade durant laquelle M. Beaucire a présenté la phase de concertation continue et les attendus, complété par la DIRM qui a présenté le calendrier et les actions prévues.
  - Participation en ligne
    - Les outils nationaux de concertation (outil de contribution en ligne, courriel, FAQ) ont été utilisés dans le cadre régional, le fléchage par façade ayant permis une utilisation dans le cadre de l'exploitation des données.

# RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

## Le webinaire national du 12 février 2025

Le **webinaire national du 12 février 2025** a été riche d'enseignements

Les questions des participants ont porté principalement sur les thèmes de la qualité de la concertation, de l'éolien en mer, des aires marines protégées, de la pêche et de la gouvernance.

En ce qui concerne la **qualité de la concertation**, une participante a exprimé des critiques vis-à-vis de la CNDP, laquelle a, selon elle « *failli à ses missions d'information, de transparence et d'indépendance durant le débat « La Mer en débat »*. A l'inverse, *un autre participant a pu remercier « la CNDP pour les travaux réalisés, chacun a pu s'exprimer via les cahiers d'acteurs, ou lors des différentes réunions territoriales et ce incluant les dissensus dans un esprit constructif »*.

Le sujet de **l'éolien en mer** a pour sa part fait l'objet des interventions les plus nombreuses, arrivées très top dans le courant de la réunion, avant même que le sujet soit abordé par la maîtrise d'ouvrage.

Cette question a été abordée sous divers angles dont notamment :

- celui de son **lien avec la PPE**, non publiée à date : « *45 GW d'éolien en mer, c'est acté ou c'est une hypothèse avant la PPE3 ?* » (un participant) ;
- celui de son **cadre géographique**, avec plusieurs questions portant sur les départements et régions d'outre-mer et sur les collectivités d'outre-mer, en particulier la Réunion, Mayotte et la Martinique, en dépit du fait que le débat public et la concertation continue ne portent que sur les façades maritimes métropolitaines, notamment sur « *la trajectoire imaginée pour les territoires Outre-mer et les zones non interconnectées* » (Le délégué CNDP de la Martinique) ;
- celui de son **calendrier** : « *Pourriez-vous nous informer concernant le calendrier des AO10* » (un participant) ;
- celui de ses **performances**, avec entre autres une critique en ligne des chiffres de facteurs de charges avancées par la maîtrise d'ouvrage : « *40% de facteur de charge ? Mais le facteur de charge de St Nazaire est d'environ 33% !* » (une participante)
- sa **compatibilité avec la pêche**, mise en question par un représentant de l'Union Française des Pêcheurs Artisans (UFPA) (« *Comment les pêcheurs artisans [...] pourront-ils pêcher au milieu des usines éoliennes flottantes [...] compte-tenu des câbles dynamiques les reliant* » et
- son **démantèlement** : « *qu'en est-il du recyclage des parcs en fin de vie, la France a-t-elle développé des solutions ?* » (une participante) ;
- son **impact sur l'emploi** : « *Quel chiffrage de l'emploi local* » (une représentante de l'association de riverains PIEBIEM) ;
- et enfin sur le contenu du **cahier des charges** de l'appel d'offres, un représentant de la CGT s'interrogeant : « *Quelles obligations de contenu local et de souveraineté dans l'AO10 ? Quelle suite à ce débat sur la part prédominante du prix dans les appels d'offres ?* ».

**La pêche** a également été l'objet de plusieurs contributions, portant notamment sur :

- l'absence de prise en compte des « *ressources halieutiques, comme les zones fonctionnelles pour les poissons, crustacés et céphalopodes, [...] dans la planification de l'éolien en mer, malgré les recommandations d'IFREMER* » (un permanent de comité des pêches breton) ;
- la crainte de l'UFPA que les zones de protection forte soient définies, « *sans concertation avec les pêcheurs artisans et sans fondements scientifiques [ce qui] pourrait généraliser des stratégies sans prise en considération des écosystèmes régionaux* ».

**Les aires marines protégées et les zones de protection forte** ont enfin fait l'objet de contributions relatives à des demandes de clarification concernant :

- leur **méthode de création** : demande de « *descriptif pour créer des zones de protection forte* » de la part d'un représentant de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer Sud Aquitaine ;
- sur les « *objectifs de 3% puis de 5% de ZPF et les instances où ces objectifs seront évoqués* » (un participant), un autre participant demandant pour sa part « *pourquoi les pourcentages annoncés de ZPF ne rappellent pas l'esprit de la loi et le décret SNML avec des termes comme "au moins" ou "a minima" ?* » ;
- leur **mode de surveillance**, avec une participante se posant « *des questions sur la protection des AMP et les systèmes de surveillance de la pêche dans ces zones vulnérables* ».

Le sujet de la **gouvernance** et de la concertation est l'objet de nombreuses contributions, portant notamment sur :

- la **qualité et l'accessibilité de la gouvernance de la mer**, dans les instances et sur le déploiement de la "concertation continue" notamment en ce qui concerne l'éolien : « *La question de la gouvernance locale reste posée. Comment la mettre en place ?* » (un représentant de la CGT), notamment sur :
  - l'implication des associations : « *Quel est le mode d'emploi de la concertation continue pour les associations sur le sujet de l'éolien ?* » (un participant),
  - des pêcheurs artisanaux : « *des zones de protection forte sans concertation avec les pêcheurs artisans ?* » (un représentant de l'UFPA),
  - des communes : « *les communes concernées par les atteintes à leur paysage n'ont pas été concertées* » (un participant) ;
- les **îles anglo-normandes**, un participant considérant que « *le fait d'avoir coupé la zone [...] en 2 au niveau des îles Anglo normandes a [...] biaisé le débat. Ce secteur devenait de fait le plus éloigné dans nombre d'esprits* », faisant écho à l'intervention d'un permanent de la CRPMEM Bretagne se demandant s'il ne serait « *pas opportun de discuter avec les îles anglo normandes plutôt que de saucissonner les projets ? cela donnerait du sens à la planification en cours* », un autre participant considérant que cela pourrait « *avoir un impact et des stratégies différentes d'investissement pour les raccordements* ».
- **Roches Douvres**, « *en fait une zone principalement fréquentée par des navires immatriculés en Bretagne* » selon un permanent de la CRPMEM Bretagne, ce qui aurait nécessité que « *le Comité des Pêches de Bretagne [soit] associé aux travaux dans ce secteur, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent* ».

Au final, le webinaire national ne semble pas avoir fortement mobilisé les acteurs de la façade sud-Atlantique et les sujets spécifiques restent assez rares.

## Le webinaire du 19 mars (SUDAT)

Il a bien pris en considération les préoccupations spécifiques à cette façade, exprimées lors du débat public et rapportées dans son compte rendu. La garante de la concertation continue s'est exprimée en introduction du webinaire pour les rappeler, ainsi qu'en conclusion.

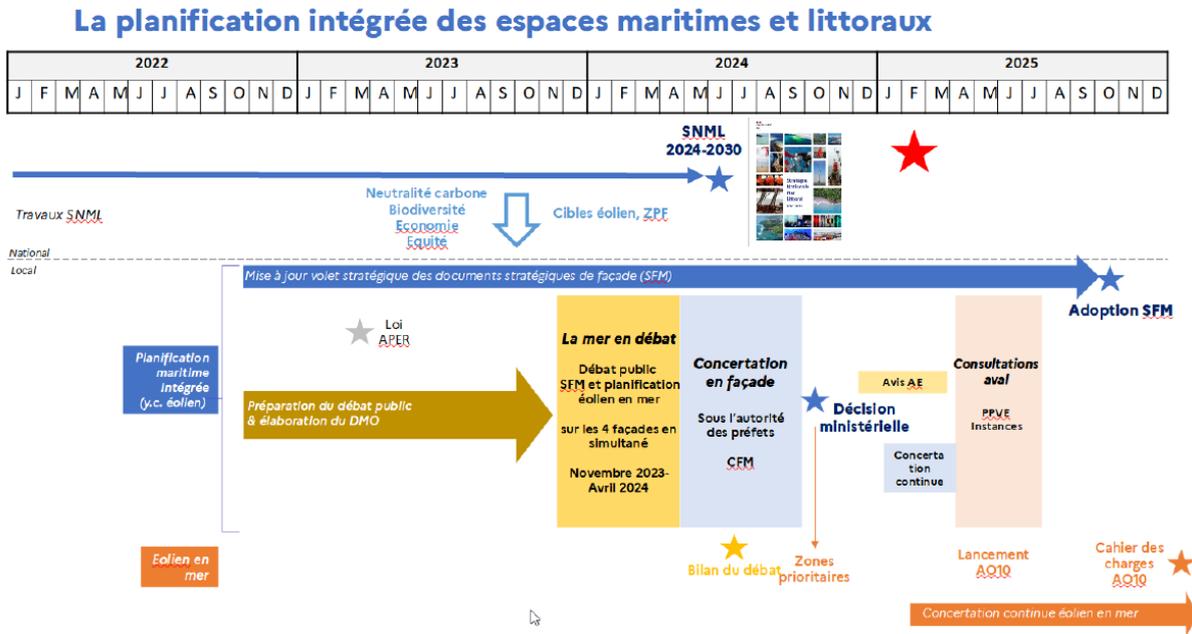
L'ordre du jour du webinaire prévoyait 45 minutes d'échanges en trois séquences. Rares ont été les questions posées par les internautes participant au webinaire. Seulement 3 interventions sur le chat du webinaire pour un nombre total de participants connectés de 54 personnes.

Outre la présentation des deux dimensions du débat, la localisation des zones d'accueil de parcs éoliens et la détermination des ZPF, la présentation faite par les Services de l'Etat a permis (1) de répondre à la demande particulière d'information sur les articulations entre le DSF et les autres documents, plans ou programmes ; (2) de préciser de quelle façon est conduite la relation « inter-façades » entre Sud-Atlantique et Nord-Atlantique-Manche Ouest ; (3) de développer le sujet le plus particulier à cette façade, à savoir le lien terre-mer et le traitement du trait de côte sujet à l'érosion.

L'une, d'intérêt général, a questionné l'opposabilité du DSF, l'autre, spécifique à la façade, la situation du Plateau de Rochebonne.

Concernant l'opposabilité du DSF, l'Etat a précisé que ce dernier est opposable de part ces objectifs notamment et qu'il s'articule avec les SDAGE, les PLU. Ces documents devant répondre aux objectifs du DSF.

Il avait également été demandé de clarifier les processus de décisions ainsi que l'articulation entre le document stratégique de façade et le développement opérationnel de l'éolien en mer. Ici la réponse est apportée par la frise chronologique suivante :



Concernant le développement de l'éolien en mer, sujet central de la stratégie maritime de façade, la synthèse suivante est proposée et reflète l'orientation de l'Etat en Sud Atlantique, à savoir, une zone concentrant les parcs au large de la Charente Maritime. La question des raccordements et notamment de GILA apparait bien ici. Car nous avons noté que lors du débat public, le câble GILA avait été très peu abordé, connu alors que de quelques acteurs.

### Synthèse

	Oléron 1	Oléron 2	Golfe de Gascogne Sud	Golfe de Gascogne Nord	Golfe de Gascogne Ouest
Puissance	1 à 1,2 GW	1 à 1,2 GW	1,2 GW	1,2 GW	Non défini
Surface	180 km <sup>2</sup>	250 km <sup>2</sup>	250 km <sup>2</sup>	250 km <sup>2</sup>	838 km <sup>2</sup>
Technologie	Posé grande profondeur	Posé ou flottant	Flottant	Flottant	Flottant
Raccordement	Charente-Maritime	GILA	GILA	En cours d'expertise	Non défini
Appels d'offres	AO7	AO9	AO10	AO11	AOXX
Mise en service prévisionnelle	2032	2034	2035	2040	2050

Une question portait sur le site du plateau de Rochebonne (Zone Natura 2000) qui a fait l'objet d'une consultation pour étendre son périmètre en février 2025, pour une meilleure cohérence des enjeux récifs, habitats, dauphins. La FAQ a apporté des réponses plus précises que le webinaire, précisant que l'enjeu « grand dauphins » n'avait pas été retenu.

Dans la troisième séquence du webinaire, l'Etat est revenu sur les stratégies de la bande côtière en lien également avec le nord de la façade atlantique. Ces demandes figuraient dans le compte-rendu du débat et dans les lettres de mission de la concertation continue.

## Les questions spécifiques à la façade posées dans la FAQ

Elles recourent celles qui ont été posées lors du webinaire : sur l'opposabilité du DSF et sur l'articulation entre les différents plans, schémas et documents. Elles ont obtenu des réponses précises qui montrent l'absolue nécessité de clarifier, rappeler et expliciter en permanence l'enchevêtrement des procédures. Conformément à l'article L219-4 du Code de l'Environnement, la réponse fait état de neuf plans, schémas et documents avec lesquels le DSF doit être compatible. Concernant le risque d'érosion et de submersion, les articulations sont à faire avec la Stratégie nationale de gestion de la bande côtière (SNGITC) et avec le 3e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3).

Le Plateau de Rochebonne, questionné durant le webinaire, a reçu également une réponse plus étayée dans le cadre de la FAQ : l'extension du site Natura 2000 a été validée, mais pas l'intégration de l'enjeu Grand Dauphin, objet de la question.

## Les contributions

Deux importantes contributions écrites ont été livrées par FNE et SEPANSO.

La contribution de SEPANSO et CISTUDE (1) forme des propositions de zones de protection forte complémentaires devant faire l'objet d'études. S'appuyant sur le compte rendu du débat public établi par la CNDP, sur la réponse du maître d'ouvrage, sur celle de la CNDP à cette réponse et sur l'auto-saisine du CNPN en date du 19 mars 2025, ces associations demandent, outre la conception d'un statut de protection des ZPF, la création de nouvelles zones à protéger et à étudier. Ces zones sont cartographiées : autour du phare de Cordouan, estuaire de la Gironde, deux secteurs du littoral sableux de la côte landaise (au droit du Marais d'Hourtin et du Courant d'Huchet), dans le Bassin d'Arcachon et sur la Côte basque (des zones finement délimitées).

La contribution de FNE (2), compte tenu de l'avis de l'Autorité environnementale et des recommandations du CNPN (auto-saisine du 19 mars 2025), estime nécessaire de compléter les propositions de ZPF contenues dans le projet de DSF, en élargissant le sujet aux aires marines protégées. FNE identifie ainsi, cartographie à l'appui, le Plateau de Rochebonne, le Dôme du Golfe de Gascogne, le Haut-plateau landais de vase bathyale (cétacés), les canyons vaseux et grottes sous-marines, ainsi que la bande des 3 milles nautiques qui interfère avec le sujet du lien terre-mer.

(1) Propositions de secteurs d'étude complémentaires de zones de protection forte sur le littoral aquitain, SEPANSO et CISTUDE.

(2) Contribution FNE NA dans le cadre de la concertation continue « La mer en débat ».

# AVIS DE LA GARANTE ET DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

## Sur la qualité de la concertation

En préambule la garante et le garant tiennent à rappeler cet extrait du rapport de la maîtrise d'ouvrage du 18 octobre, page 60 :

« *Le débat public, clos en avril dernier, a porté sur la mise à jour des volets stratégiques des documents de façades maritimes et sur la cartographie de l'éolien en mer. S'il a été un moment clé de l'association du public, celle-ci a vocation à se poursuivre lors de la phase de concertation dite « continue ». Cette dernière consiste en une phase d'information et de participation du public, **qui débute à la suite de la publication de la décision actant du principe et des conditions de la poursuite de la mise à jour des documents stratégiques de façades et de la cartographie de l'éolien en mer.***

*Cette concertation continue aura lieu :*

- *Sur le volet stratégique des documents stratégiques de façades maritimes dans leur ensemble, jusqu'à la consultation aval du public prévue au printemps 2025 ;*
- *Pour les parcs éoliens en mer et leurs raccordements, jusqu'à l'ouverture des procédures de participation du public aval qui les concernent (enquête publique ou PPVE - Participation du Public par Voie Electronique). Pour les parcs éoliens, celle-ci sera pilotée par l'État jusqu'à l'attribution des appels d'offres, puis les développeurs éoliens en mer lauréats prendront le relais. Pour le raccordement de chaque parc, la concertation continue sera pilotée par RTE en coordination avec l'État ou le Lauréat en fonction de l'étape du projet. »*

La concertation continue sur les suites de « *la mer en débat* » a été marquée selon les garants par les points saillants suivants :

- Une interprétation différente des garants, concernant **le principe et les ambitions de la concertation continue** dans le contexte des mises à jour des documents stratégiques de façade. Cette concertation était conçue semble-t-il comme une parenthèse entre le débat et la PPVE et n'avait pas fait l'objet d'une stratégie de communication et de participation.
- Un « **démarrage difficile** » ayant fait perdre dans ce contexte à la concertation la moitié de sa durée effective.

Certes, les circonstances de départ ont été peu propices à un démarrage rapide de la concertation continue, avec une nomination de garants le 11 décembre 2024 ayant eu lieu entre la censure du gouvernement Barnier intervenue le 4 décembre et la nomination du gouvernement Bayrou intervenue le 23 décembre 2024, suivie d'une période de congés ;

certes des échanges ont eu lieu au niveau local dès le mois de décembre dans certaines façades, dont la façade SUDAT.

Mais il a fallu attendre :

- le 6 février 2025 pour qu'aient lieu les premiers échanges au niveau national entre la maîtrise d'ouvrage et les garants,
- le 12 février 2025 pour qu'ait lieu la première action de concertation en direction du public,
- le 11 mars pour que soit mise en ligne la FAQ,
- le 13 mars pour que la note de cadrage de la concertation demandée par la CNDP, censée en théorie précéder la concertation, lui soit fournie.

Au final, sur une période théorique de 4 mois entre le 11 décembre 2024 et le 12 avril 2025, seulement la moitié a réellement été mise à profit pour la concertation continue, alors que la maîtrise d'ouvrage avait pu en outre disposer de près de deux mois de préparation entre sa décision du 18 octobre 2024 et la nomination des garants.

- Plusieurs informations n'ont en outre pas été transmises aux garants, bien qu'elles aient un lien direct avec la concertation continue. Des conférences de presse sur le développement de l'éolien en mer en façade (invitation aux garants le 11/04/25 à 15h30 pour une conférence de presse le lundi 14/04/25 à 10h00) ou encore la « consultation relative à l'appel d'offres n°10 », dont les garants ont appris l'existence par la presse alors qu'elle a été lancée par la DGEC pendant la concertation continue.
- Une **absence de moyens spécifiques** dédiés à la concertation, ayant impacté le dispositif mis en place, notamment en ce qui concerne :
  - la communication, avec un plan de communication national réduit à la mise à jour d'une page de site internet et quelques posts sur les réseaux sociaux
  - l'organisation des webinaires sans assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'organisation et/ou dans l'animation, occasionnant en façade de nombreux problèmes techniques.
  - le renoncement à tout dispositif présentiel au niveau national et sur la façade.
- Une **réelle implication des services concernés**, que ce soit au niveau national ou au niveau local, caractérisée notamment :
  - par la mise en place d'une relation fluide (tous les 15 jours au niveau national)
  - par une posture de réelle écoute des recommandations des garants ;
  - par une bonne réactivité (page portail, outil de concertation, ajustement du dispositif au quotidien) dans la mise en place des décisions ;
  - voire par une certaine inventivité compte tenu de la faiblesse des moyens (outil de concertation).
- Au final, le résultat de la combinaison de ces différents facteurs est très mitigé sur la façade, avec une très faible mobilisation que ce soit sur les webinaires ou sur les outils de contribution en ligne. Ce qui est d'autant plus dommage que les services avaient produit des documents de qualité apportant des réponses aux enseignements et recommandations du débat public.

## Sur les enseignements issus des contributions du public

Les enseignements de cette nouvelle phase sont peu nombreux au regard du foisonnement connu lors du débat public. Mais on constate cette fois une proportion plus élevée des acteurs de l'environnement tandis qu'on peut évoquer le relatif silence d'autres acteurs pourtant très actifs durant le débat comme les représentants de la pêche par exemple.

Les contributions récoltées témoignent d'une volonté de contribuer à la protection de zones très spécifiques ou d'habitats particuliers comme les herbiers de zostères (à l'instar des herbiers de Posidonie en Méditerranée). Ces contributions témoignent d'un travail important de recherche et de réflexion. Ces zones alternatives ou complémentaires aux ZPF sont proposées soit par FNE ou par SEPANSO /Cistude Nature.

## Sur les réponses apportées aux recommandations de la CNDP

Comme indiqué *supra*, deux horizons de temps sont à considérer dans la concertation continue :

- le court terme, correspondant à la remise du présent rapport, portant sur le volet « stratégies de façades maritimes » de la concertation intervenant avant la participation par voie électronique ;
- le long terme, correspondant notamment à l'éolien en mer et aux projets qui seraient lancés dans les dix années suivant la décision de l'Etat, mais aussi à la finalisation de la définition des zones de protection forte et de leur régime.

Le tableau ci-dessous ne reprend donc, parmi les recommandations de la CNDP, que celles dont la réponse était attendue dans la phase de court terme, sachant que l'ensemble fera l'objet d'un suivi complet lors du rapport intermédiaire que les garants remettront à date anniversaire de leur nomination.

Recommandation	Réponse	Avis des garants
Information sur modalités de la concertation continue	Le 18 mars 2025, cf. annexe	Réponse apportée
Présentation des réponses de la MO aux recommandations CNDP	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse partielle (sur les sujets mis en avant dans les webinaires national et local)
Echange avec le public sur évaluation environnementale	Pas de webinaire spécifique comme demandé	Réponse non apportée
Implication du public dans gouvernance de la mer	Sujet peu abordé en local	Réponse partielle
Articulation des documents de planification	Lors des webinaires national et régionaux	Réponse apportée (lien terre-mer webinaire du 19 mars)
Gouvernance, contrôle et suivi scientifique des AMP		Pas de réponse apportée
Contribution de chaque façade à l'objectif de 5% eaux métropole en ZPF		Pas de réponse apportée
Clarifier les étapes de la mise en œuvre des projets, notamment AO7 et AO9 et suivantes	Dans le webinaire SUDAT	Nécessite de communiquer en continue en raison de l'enchevêtrement des projets
Organiser un échange public sur les avis de l'Autorité environnementale	non	A faire
Articuler les projets avec les projets de câbles sous-marins (GILA), la PPE et le SDDR de RTE	Projet GILA cite dans le webinaire SUDAT ; les autres sujets : non	Articulations PPE et DSSR à faire
Préciser les dispositifs de gestion de l'érosion côtière	Dans le webinaire SUDAT	Sujet à poursuivre, pouvant faire l'objet d'un atelier
Indiquer les modalités de gestion du tourisme littoral, notamment dans le lien-terre-mer	Le lien-terre mer évoqué dans le webinaire SUDAT par l'articulation entre plans et schémas.  Le surtourisme : non abordé.	Approfondir le lien terre-mer ; informer sur les dispositifs de gestion du tourisme.

### Demands de précisions à la maîtrise d'ouvrage et recommandations

Cette concertation continue n'a pas mobilisé autant qu'elle aurait pu, mais elle a permis à plusieurs acteurs de faire des propositions nouvelles concernant la définition des ZPF, à l'instar de la SEPANSO ou encore d'aborder la question de la gestion du trait de côte avec des solutions fondées sur la nature. Pendant cette courte période, nous avons aussi constaté que plusieurs efforts de vulgarisation ont été réalisés par l'Etat et RTE lors notamment des webinaires, apportant des éléments nouveaux aux publics et des précisions attendus par la CNDP.

Pour autant, les processus de décisions et l'enchevêtrement de plans ne facilitent pas la compréhension des publics, même si à plusieurs reprises des schémas tentent de montrer des articulations.

Certains sujets déjà abordés lors du débat public ont également refait surface comme la **question du développement touristique sur le littoral néo-aquitain**. Ce sujet souvent abordé lors du débat public faisait l'objet de demande de précisions de la part de la CNDP dans son compte-rendu, or à ce jour, il n'y a toujours pas réellement de réponse sur l'articulation du développement touristique littoral et la préservation des ressources et des habitats.

A l'issue de cette étape de concertation continue, nous attendons de pouvoir dire clairement aux publics quelles sont **les prochaines étapes de concertation** auxquelles ils pourront participer concernant la diversité des sujets liés à l'aménagement de la mer : développement de l'éolien (AO7, AO9, AO10 et suivants), raccordements des parcs (GILA, autres), travail de définition précis des ZPF et justification, futurs projets impactant la mer (aquaculture), gestion du trait de côte...

Le conseil scientifique, dont l'organisation (absence de président) et les moyens ne lui permettent pas de jouer son rôle pleinement, ce dernier ne doit pas être sollicité pour avis au coup par coup, mais en réflexion sur des sujets aussi structurants que la définition des ZPF par exemple.

Les demandes qui suivent enfin découlent logiquement de l'analyse qui est faite des réponses apportées aux recommandations de la CNDP. La garante et le garant demandent donc dans les suites de la concertation continue :

- Un échange/ ou a minima une information ait lieu avec le public sur l'évaluation environnementale des deux programmes ;
- Suite à l'avis de l'Autorité environnementale, de donner un rôle plus déterminant au conseil scientifique de la façade sud-atlantique et donner une meilleure visibilité à son activité auprès des publics.
- Apporter une réponse aux propositions argumentées et cartographiées de nouvelles zones à protéger faites par SEPANSO-CISTUDE et FNE NA.
- La mise en place de groupes de travail autour des ZPF en complément ou avec le conseil scientifique et les associations environnementales disposant d'expertises (usages compris).
- Préciser les articulations entre AO7 et AO9 et avec les suivantes, ainsi qu'avec le projet RTE GILA.
- Répondre à la question du surtourisme, réitérée dans la concertation continue.
- Recommandation de créer un atelier spécifique relatif aux modalités de gestion du trait de côte (érosion-submersion, surfréquentation).

# LISTE DES ANNEXES

## ANNEXE 1 : Lettres de mission



La Vice-présidente

Paris, le 16 janvier 2025

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 11 décembre 2024, la Commission nationale du débat public (CNDBP) vous a désignés garante et garant du processus d'information et de participation du public sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer, pour la façade Sud-Atlantique. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

### **1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :**

#### ***Cadre légal de la concertation continue***

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, le débat public s'est tenu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Le compte-rendu du débat a été publié le 26 juin 2024. Les responsables de projet ont publié le 18 octobre 2024, leur document de réponse tirant les enseignements du débat, indiquant la poursuite du projet.

#### ***Objectifs de la concertation continue***

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le compte-rendu du débat, mais également l'avis de la CNDP du 11 décembre 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

### ***Enjeux de la concertation continue***

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

### **2 - Recommandations pour la concertation continue sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer**

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 11 décembre 2024 recommande que :

- les réponses des maîtres d'ouvrage soient présentées au public en ouverture de la concertation continue ;
- des échanges soient organisés avec le public pendant la concertation continue lors de la publication de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade pour, notamment :
  - o éclairer le public sur les effets cumulés ;
  - o éclairer le public sur les impacts environnementaux des zones prioritaires retenues pour le développement de l'éolien en mer ;
  - o poursuivre le travail de cartographie et de définition des périmètres pour le développement de la protection forte ;
- la concertation continue soit l'occasion de préciser les contributions des différentes façades pour atteindre l'objectif de 5% des eaux métropolitaines en protection forte ;
- la concertation continue soit l'occasion d'associer le public à l'élaboration des critères contenus dans les appels d'offre sur les projets éoliens en mer ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir les coûts de la production d'électricité de l'éolien en mer ainsi que les mécanismes de financement ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir le plan de formation pour la filière EMP, notamment sur les personnels nécessaires dans les ports référencés ;
- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir toutes les questions relatives au raccordement, dont celle des coûts, et des impacts sur les aires marines protégées ;
- la concertation continue soit l'occasion d'associer le public aux réflexions relatives à la fiscalité des parcs éoliens en mer ;
- une attention particulière soit portée aux futures modalités de concertation continue recommandée par les garantes et es garants sur le volet des parcs éoliens en mer ;
- la concertation continue s'articule avec les autres procédures de participation du public en cours sur des projets de câbles sous-marins, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et sur le Schéma décennal de développement du réseau d'électricité ;
- la concertation continue soit l'occasion de poursuivre les questions de « gouvernance de la mer » (implication du public, lien terre-mer et articulation des documents et instance de planification au-delà des SDAGE, gouvernance des AMP et ZPF, gouvernance des parcs éoliens, etc.) ;

Spécifiquement sur la façade Sud-Atlantique, que :

- la concertation continue soit l'occasion d'approfondir les points suivants avec le public :
  - o l'évolution des dispositifs pour la gestion de l'érosion côtière (stratégies d'anticipation et financements), permettant d'y associer plus étroitement le public ;

- la gestion du tourisme littoral, le lien terre mer et les pollutions saisonnières ;
- la gestion des pollutions.
- la concertation continue s'articule avec la concertation préalable du projet Liaison électrique "Façade Atlantique" (anciennement projet "GILA").

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet donnent des suites à ces attentes de la CNDP, ainsi qu'aux engagements pris lors de la concertation préalable.

**Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous demanderez aux responsables du projet d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.**

### **3 – Bilans de la concertation continue**

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Ilaria CASILLO**  
ilaria.casillo.i

Signature numérique de  
Ilaria CASILLO  
ilaria.casillo.i  
Date : 2025.01.22 17:37:56  
+01'00'

Ilaria CASILLO

Monsieur Francis BEAUCIRE  
Madame Julie DUMONT

Garant et garante de la concertation continue portant sur le programme de mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et cartographie de l'éolien en mer sur la façade Sud-Atlantique

[la commission nationale du débat public](https://www.debatpublic.fr)  
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – [ilaria.casillo@debatpublic.fr](mailto:ilaria.casillo@debatpublic.fr)  
[debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr)

## ANNEXE 2 : Tableau des recommandations

n°	Type recommandation	Contenu recommandation	Resp
1	Information	de la CNDP des modalités d'information et de concertation	Etat
2	Présentation	des réponses MO au public en ouverture de la concertation continue	Etat
3	Permettre l'échange avec le public sur	l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade pour éclairer le public, notamment :	Etat
		sur les effet cumulés (évaluation environnementale)	Etat
		sur impact environnemental zones éolien en mer	Etat
		sur poursuite carto et définition périmètres de zones de protection forte	Etat
4	Précision	sur la contribution de chaque façade à l'objectif de 5% eaux métropole en ZPF	Etat
5	Association du public	à l'élaboration des critères contenus dans les AO éolien en mer	Etat
6	Approfondissement	des coûts de production et du mécanisme de financement de l'éolien en mer	Etat
7	Approfondissement	du plan de formation filière EMR, notamment dans le portuaire	Etat
8	Approfondissement	des questions sur le raccordement notamment sur le rapport coût/éloignement	RTE
9	Approfondissement	de l'impact des raccordements sur zones marines protégées	RTE
10	Association du public	à la réflexion sur la fiscalité (avant 12M et au-delà) des parcs éoliens en mer et Information sur les études fiscalités réalisées au-delà des 12M	Etat
11	Elaboration	Des modalités des futures concertations continues sur les projets éoliens en mer sous l'égide des garants CNDP	Etat

12	Articulation	de la concertation continue avec autres concertations /débats : câbles sous-marins, PPE, Schéma décennal de dev du réseaux élec. dont en particulier la concertation continue avec la concertation préalable liaison électrique "Façade atlantique"	Etat/RTE
13	Poursuite des travaux et information	sur l'implication du public dans les questions de gouvernance de la mer (CMF, AMP, etc.) et information	Etat
14	Poursuite des travaux et information	sur l'articulation des documents et instances de planification au delà des SDAGE (Volet maritime des SCOT, SAGE, FEAMPA/GALPA, gestion de Baie, PNR, AMP, etc.)	Etat
15	Poursuite des travaux et information	sur la gouvernance des AMP	Etat
16	Poursuite des travaux et information	sur la gouvernance des ZPF et sur les modalités de concertation du public pour l'élaboration des nouvelles ZPF	Etat
17	Poursuite des travaux et information	sur la gouvernance des parc éoliens	Etat
18	Permettre au public d'être informé et de débattre	la concertation continue soit l'occasion d'approfondir les points suivants avec le public : o L'évolution des dispositifs pour la gestion de l'érosion côtière (stratégies d'anticipation et financements), permettant d'y associer plus étroitement le public ; o La gestion du tourisme littoral, le lien terre mer et les pollutions saisonnières ; o La gestion des pollutions.	Etat
19	Permettre au public d'être informé et de débattre	la concertation continue s'articule avec la concertation préalable du projet Liaison électrique "Façade Atlantique" (anciennement projet "GiLA").	Etat

## ANNEXE 3 : Note d'information sur les modalités d'information et de participation prévues par la maîtrise d'ouvrage pour la concertation continue



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 13/03/2025

*Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture*

*Direction générale de l'énergie et du climat*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture**

**La directrice générale de l'énergie et du climat**

**La directrice de l'eau et de la biodiversité**

à

**Madame Ilaria Casillo, vice-présidente de la Commission nationale du débat public**

**Objet : Mise à jour des Stratégies de façade maritime - Organisation de la concertation continue suite au débat public « La mer en débat »**

Afin d'assurer la bonne information et la participation du public entre la participation préalable (débat public « La mer en débat ») et la participation aval (participation du public par voie électronique à venir), une phase intermédiaire de concertation continue est mise en place<sup>1</sup>.

### **Calendrier**

La phase de concertation continue relative à la mise à jour des stratégies de façades maritimes (SFM) se déroule actuellement dans chaque façade maritime, et ce jusqu'au 12 avril 2025, conformément aux échanges entre les services d'administration centrale, la CNDP et l'équipe des garants. Le bilan des garants de la CNDP est ensuite attendu pour le 28 avril 2025, afin de pouvoir lancer la participation du public par voie électronique (PPVE) le 30 avril, jusqu'au 30 juillet.

En effet, le lancement de la PPVE sur la mise à jour des SFM fin avril au plus tard conditionne la tenue du calendrier qui impose **d'adopter les stratégies de façades maritimes au mois d'octobre 2025**.

Ce délai est essentiel notamment pour les raisons suivantes :

- Il conditionne la suite des procédures concernant la planification énergétique, en particulier la publication du cahier des charges définitif de l'AO10 après l'adoption des stratégies de façade maritime, fin 2025-début 2026. Les projets intégrés à l'AO10 ont

<sup>1</sup> Conformément à l'article L.219-14 du code de l'environnement. Voir également :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Guide\\_juridique\\_Participation\\_Public.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/Guide_juridique_Participation_Public.pdf)

vocation à permettre l'atteinte l'objectif de 18 GW d'éolien en mer mis en service en 2035, conformément à la Stratégie nationale Mer et Littoral (SNML).

- Le respect de ce calendrier permettra de ne pas s'éloigner davantage de l'échéance fixée par la directive-cadre stratégie pour le milieu marin à juillet 2024 et qui engage la France, pour l'adoption des premiers volets des stratégies marines reprises dans les SFM (état initial et objectifs environnementaux). Une note formelle a été adressée par les autorités françaises à la commission européenne, dans laquelle les autorités s'engagent à rapporter auprès de la commission les éléments demandés au mois d'octobre 2025.

#### **Disposition prises par la maîtrise d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage a bien pris note des recommandations de l'équipe de garants de la CNDP, formalisées dans la note des garants du 12 février 2025. Pour mener à bien cette phase dans un esprit de dialogue et afin de permettre au public de rester informé et de participer, l'Etat et RTE ont déjà réalisé, ou prévoient les actions suivantes :

##### **1. Organisation de webinaires**

Un premier webinaire national a été organisé le 12 février. Il a notamment permis de présenter les principaux éléments de réponse apportées par les maîtres d'ouvrage aux enseignements du débat public le 17 octobre 2024 dans leur rapport de réponse, et de faire un point d'étape sur le processus de planification maritime et celui de l'éolien en mer.

Des webinaires complémentaires développant les réponses spécifiques par façade sont également programmés :

- ✓ En Manche Est Mer du Nord : 10 mars et 20 mars – 17h à 19h
- ✓ En Nord Atlantique Manche Ouest : 17 mars – 17h30 à 19h30h
- ✓ En Sud Atlantique : 19 mars – 18h à 20h
- ✓ En Méditerranée : 19 mars – 18h à 20h

*Concernant l'organisation d'un webinaire national relatif à l'évaluation environnementale stratégique, recommandée par la CNDP, cette demande ne peut être retenue par la maîtrise d'ouvrage, l'avis de l'autorité environnementale devant faire l'objet d'une analyse détaillée. Toutefois, une fois cet avis reçu, les services de l'Etat produiront un document présentant les principaux enseignements de l'avis de l'AE et la façon dont ils seront pris en compte dans les projets de SFM. Par ailleurs, ce document, de même que le rapport d'incidences environnementales et l'avis de l'AE, sera versé au dossier de PPVE et à la consultation des instances réglementaires. Ce travail sera de nature à permettre une bonne information du public sur ce sujet et de recueillir ses réactions éventuelles.*

##### **2. Pages et lettres d'information**

Des pages d'information sur la concertation continue sont disponibles sur les sites web des quatre DIRM et l'une d'entre elles a prévu de communiquer en complément par lettre d'information :

- ✓ En Manche Est Mer du Nord : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-la-mer-en-debat-a1270.html>

- ✓ En Nord Atlantique Manche Ouest : <https://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-suite-au-debat-public-la-mer-a1608.html>
- ✓ En Sud Atlantique : <https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/concertation-continue-suite-au-debat-public-la-mer-a1568.html>, et via deux lettres d'information (une lettre d'informations générale préalable au webinaire et une seconde post-webinaire)
- ✓ En Méditerranée : <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/la-mer-en-debat-la-concertation-continue-r517.html>. La DIRM Méditerranée dispose également d'une lettre d'information *Ligne Bleue*, dans laquelle elle publiera un article sur la concertation continue début mars.

### 3. Une page portail de la concertation continue

Une page d'information nationale sur la concertation continue a également été mise en place sur le site Géolittoral, rubrique « Je participe » : <https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/participez-a-la-concertation-continue-a1658.html>

Cette page est mise en valeur sur la page d'accueil de Géolittoral par la création d'une actualité sur la concertation continue. Les sites mer.gouv.fr, eoliennesenmer.fr et les sites des DIRM renvoient vers cette page pour centraliser la participation.

Les services de l'Etat assureront la promotion de cette page par des publications sur les réseaux sociaux (notamment LinkedIn DGAMPA).

Cette page regroupe l'ensemble des informations relatives à cette phase, de façon consolidée au niveau national, y compris les informations relatives aux différents webinaires :

- Replay et présentation du webinaire national du 12 février
- Dates et liens de connexion disponibles pour les webinaires des façades
- A terme, l'ensemble des présentations et replays des webinaires organisés seront mis à disposition sur cette page
- Plateforme de participation du public
- Foire aux questions consolidée, quelle que soit l'origine des questions (webinaires, formulaire en ligne)

Ces deux derniers points sont développés ci-dessous.

### 4. Plateforme de participation du public

Une plateforme de participation a été mise en place sur la page ci-dessus pour permettre au public de participer à cette phase et de donner son avis sur le processus de planification maritime en cours.

Elle est accessible directement ici : <https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/participez-a-la-concertation-continue-a1658.html#participation>

Cette plateforme permet de participer de plusieurs façons :

- Soit de manière éventuellement anonyme via la boîte de dialogue directement accessible sur la place
- Soit en écrivant par mail à l'adresse [geolittoral@cerema.fr](mailto:geolittoral@cerema.fr), ce qui permet également de transmettre à la maîtrise d'ouvrage des cahiers d'acteurs ou contributions plus longues.

Il a été fait le choix de créer une seule plateforme de participation au niveau national, d'une part pour faciliter la lisibilité de l'exercice pour le public, et d'autre part pour optimiser le traitement des contributions. Toutefois, le formulaire de participation permet de préciser la façade sur laquelle chaque participant souhaite donner son avis ou poser une question.

***La maîtrise d'ouvrage s'engage à fournir chaque semaine aux garants de la CNDP un export des contributions reçues sur cette plateforme.***

#### **5. Mise en place d'une foire aux questions**

La maîtrise d'ouvrage s'est engagée à mettre en place une foire aux questions (FAQ), qui sera également mise en ligne sur Géolittoral.

Cette FAQ unique sera alimentée au fil de l'eau par les réponses apportées aux questions posées lors des différents webinaires et aux contributions reçues sur la plateforme de participation. Les questions seront toutes publiées et les réponses seront regroupées par thématiques.

***La maîtrise d'ouvrage s'engage à mettre en ligne la première version de cette FAQ la première semaine de mars et à réfléchir à la mise en place d'un accès par façade pour la suite des réponses en fonction des contributions recueillies.***

#### **6. Communication sur les réseaux sociaux**

L'ensemble des administrations peuvent communiquer sur LinkedIn, et l'ont déjà fait notamment lors de l'organisation du webinaire national. D'autres actions de communication ont déjà été engagées sur les réseaux sociaux en façades notamment sur Facebook et X par la PREMAR Atlantique.

#### **7. Poursuite de la consultation du public**

A la phase de concertation continue succèdera une séquence de PPVE d'une durée exceptionnelle de 3 mois, prévue pour les documents stratégiques de façades au titre du code de l'environnement. Ce sera une nouvelle occasion de recueillir la parole du public et de prendre en considération les remarques sur la base des versions projet des SFM.

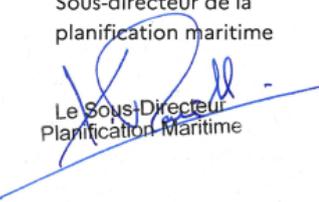
Lors du lancement de cette phase de PPVE, le rapport sur les incidences environnementales des SFM ainsi que les avis rendus par l'autorité environnementale seront mis à disposition du public, comme indiqué plus haut. De plus, les préfets coordonnateurs prévoient, bien que ce ne soit pas une obligation réglementaire, de verser au dossier de PPVE un document précisant les modalités de prise en compte des recommandations de l'autorité environnementale dans les SFM.

Le public aura alors accès aux informations produites au cours de toutes les séquences précédentes (débat public, réponse de la maîtrise d'ouvrage et concertation continue).

S'agissant de l'éolien en mer, la concertation continue sur les projets se poursuit au-delà de celle sur la mise à jour des SFM, jusqu'à l'enquête publique (sur le domaine public maritime) ou la participation par voie électronique (en zone économique exclusive). L'Etat en est responsable jusqu'à l'attribution du projet, puis le lauréat de la procédure de mise en concurrence en prend la charge. Concernant le raccordement de ces parcs éoliens, la concertation continue est à la charge de RTE jusqu'au lancement de l'enquête publique de chacun des parcs. Des événements spécifiques à l'éolien en mer sur les zones prioritaires identifiées à l'issue du débat public « La Mer en débat » sont d'ores et déjà organisés en façade, notamment en MEMN (28/02 à Paluel, 6/03 à Etretat).

Xavier Marill

Sous-directeur de la  
planification maritime

  
Le Sous-Directeur  
Planification Maritime

Vincent Szleper

Sous-directeur des  
écosystèmes littoraux et  
marins

Vincent  
SZLEPER  
vincent.szleper  
r

Signature numérique  
de Vincent SZLEPER  
vincent.szleper  
Date : 2025.03.14  
20:21:51 +01'00'

Hermine Durand

Sous-directrice du système  
électrique et des énergies  
renouvelables

Hermine  
DURAND  
hermine.d  
urand

Signature  
numérique de  
Hermine DURAND  
hermine.durand  
Date : 2025.03.14  
16:53:05 +01'00'